

Résultats attendus	Actions prioritaires
Pilotage, suivi-évaluation des politiques environnementales et de développement durable	
<u>L'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles est assurée</u>	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale d'écotourisme
<u>Un système intégré de gestion de l'information environnementale est mis en œuvre</u>	Elaborer et éditer un atlas du littoral mauritanien
	Concevoir et mettre en place un système de veille et de suivi des zones à risques (littoral, forêts classées, zones humides, ...)
	Conduire des inventaires annuels de la biodiversité du littoral et des aires protégées
	Etablir les situations de référence sur les pollutions
<u>Le cadre législatif global de l'environnement est complété et harmonisé</u>	Elaborer les décrets d'application des lois en vigueur (ex : code forestier, ordonnance sur le littoral, Décrets EIE,....)
Renforcement de l'expertise sur les questions environnementales et mise en œuvre d'une stratégie de communication adaptée	
<u>Les capacités humaines et financières de gestion de l'environnement sont renforcées</u>	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation pour la gestion du littoral et des Aires Protégées
<u>Des activités d'IEC sont mises en œuvre</u>	Mettre en œuvre une stratégie de communication pour le développement du littoral et des Aires protégées
Gestion durable des milieux et de la biodiversité	
<u>Les Aires Protégées nationales sont restaurées, conservées et développées</u>	Inventorier et cartographier les zones prioritaires d'intérêt écologique et Favoriser la création de nouvelles aires protégées
	Evaluer la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion du PNBA et du PND
	Mettre en œuvre un programme scientifique de Suivi de la qualité des habitats de la faune sauvage dans les Aires protégées
	Elaborer et publier un guide écotouristique pour le littoral et les aires protégées
	Mettre en œuvre le programme de gestion de la RBT
<u>Le plan directeur d'aménagement du littoral est mis en œuvre</u>	Mettre en place un Observatoire du littoral
	Rendre fonctionnel l'Observatoire du littoral
	Elaborer une situation de référence sur le littoral
	Elaborer et mettre en œuvre des DAL pour Nouakchott et Nouadhibou (<i>y compris l'activité relative à la réhabilitation et la sécurisation du littoral au niveau de Nouakchott</i>)
	Elaborer et mettre en œuvre la DAL de la Baie de l'Etoile
	Etablir des accords de partenariats avec la société civile pour la mise en œuvre du PDALM
Mobilisation des financements en faveur de l'environnement	
<u>Des instruments de mobilisation des ressources financières sont définis et mis en œuvre</u>	Développer le portefeuille de projets en faveur des aires protégées et du littoral